VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 03 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

07 MARS 2023

que la convocation du Conseil a été faite le **22 février 2023** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS * ILE DE LA RÉUNION * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Eric FERRERE

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Christine BARET – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à M. Frédo FERRERE – **Mme Marie Hélène RIC QUEBOURG** a donné mandat à M. Pierrot CANTINA – **M. Bruno CORÉE** a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. Jean Christophe HOAREAU** a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – **Mme Annick SEVERIN** a donné mandat à Mme Suzette RIVIERE – **Mme Roseline LUCAS** a donné mandat à Mme Colette ANELARD CADERBY – **M. Raphaël RIVIERE** a donné mandat à M. René VLODY.

Absents : Mme Séverine MARA – M. Paul FORT.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

- *M. Laurent LENCLUME et Mme Julia DUBOURG BEGUE sont arrivés à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Signature du contrat de sécurité de la commune des Avirons dans le cadre du programme *« Petites Villes de Demain »*

Le programme Petite Ville de Demain vise à permettre aux 1 600 communes inscrites de mener à bien les projets de revitalisation de leur territoire. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants de ces communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités (appui financier, soutien en ingénierie, etc.). La sécurité publique étant une composante à part entière de la qualité de vie des habitants, il a été décidé de donner la possibilité aux élus d'inclure un volet sécurité dans leur projet *« Petites Villes de Demain »*. Il s'agit d'appuyer cette démarche de développement territorial par la signature d'un contrat de sécurité déclinant localement l'ensemble de l'offre de protection de la Gendarmerie nationale.

En ce sens, l'Etat et la Commune des Avirons se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population. Acteurs de la politique de sécurité, chacun dans leur champ de compétence respectif, mettent en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité. Par l'intermédiaire de ce contrat, le but recherché est de renfoncer davantage cette priorité de l'action publique, par des engagements réciproques permettant d'accentuer la sécurité et la protection du territoire.

Une offre de protection sur-mesure déclinée localement par la gendarmerie.

En fonction des enjeux locaux, la gendarmerie propose des actions articulées autour des grandes fonctions qu'elle assure : prévention / protection, contact avec la population et les élus, partenariat, intervention.

Les objectifs principaux définis sont :

- ✓ **Lutter contre l'économie souterraine et les trafics de stupéfiants** : en identifiant les secteurs touchés par la délinquance et en déterminant une stratégie d'action, en signalant les points de deal pour un traitement rapide, en mettant en place des actions de prévention auprès des écoles et associations ;
- ✓ **Lutter contre les cambriolages et vols liés à l'automobile** : en mettant en place des actions de préventions et en diffusant des messages d'information via les moyens de communication de la commune ;
- ✓ **Lutter contre les nuisances multiformes relatives à la tranquillité et à la salubrité publique** : en menant des actions de prévention à destination de la population, en coordonnant des actions avec la police municipale, en identifiant les établissements contributeurs aux atteintes à la tranquillité publique et en mettant en œuvre des mesures en lien avec les services de la préfecture et du procureur, en prenant en compte les dépôts sauvages des déchets et abandon d'épave sur la voie publique ;
- ✓ **Lutter contre les rodéos motorisés :** identifier les lieux de parcours de rodéo et aménagement ciblé par la commune, mener des campagnes de prévention ciblée etc…
- ✓ **Réaliser des rencontres de prévention concernant l'hygiène alimentaire auprès des restaurateurs.**

La collectivité s'engage à intégrer les enjeux de sécurité dans les domaines qui lui sont propres.

Les modalités du partenariat par objectifs sont présentées à la convention en annexe.

Pour garantir la bonne dynamique de la présente convention, un comité de pilotage présidé par le Maire sera réuni deux fois par an pour dresser un bilan des actions menées. La gendarmerie sera représentée par le commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Pierre, le commandant de la communauté de brigades de L'Etang-Salé ou le commandant de la brigade des Avirons.

Le contrat est signé pour une durée de 3 ans.

Le Conseil est invité à :

- Valider les termes du contrat de sécurité entre l'Etat et la Commune des Avirons ;
- Procéder à la désignation d'un élu référent sécurité qui siégera au comité de pilotage et sera en contact permanent avec les services de la gendarmerie ;
- Donner pouvoir au Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à la bonne 'exécution de ce contrat.

- Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (3 abstentions : Mme Colette ANELARD CADERBY – M. René VLODY – M. Raphaël RIVIERE par procuration)**, décide de :

 - Valider les termes du contrat de sécurité entre l'Etat et la Commune des Avirons ;
 - Désigner Mme Christelle ETHEVE VADIER référente sécurité qui siégera au comité de pilotage et sera en contact permanent avec les services de la gendarmerie ;
 - Donner pouvoir au Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à la bonne 'exécution de ce contrat.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 07 MARS 2023

Publiée le : 07 MARS 2023

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.